

**COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE DE L'ONTARIO  
(CHAMBRE COMMERCIALE)**

**DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS DES  
COMPAGNIES, L.R.C. (1985), ch. C-36, EN SA VERSION MODIFIÉE**

**ET DANS L'AFFAIRE DU PLAN DE TRANSACTION OU D'ARRANGEMENT DE  
ARALEZ PHARMACEUTICALS INC. ET DE  
ARALEZ PHARMACEUTICALS CANADA INC.  
(les « Demanderesses »)**

---

**PREUVE DE RÉCLAMATION**

---

**Veillez lire attentivement l'Ordonnance relative à la procédure de réclamation et les  
annexes qui y sont jointes avant de remplir ce formulaire.**

**1. DÉTAILS AFFÉRENTS AU RÉCLAMANT :**

**A.** Nom légal complet du  
Réclamant

\_\_\_\_\_

(le « **Réclamant** »)

**B.** Adresse postale complète du  
Réclamant

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**C.** Numéro de téléphone

\_\_\_\_\_

**D.** Adresse de courrier  
électronique

\_\_\_\_\_

**E.** Numéro de télécopieur

\_\_\_\_\_

**F.** Nom du représentant  
autorisé du Réclamant

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**G.** Adresse de courrier  
électronique du  
représentant autorisé

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

- H. Avez-vous acquis la réclamation au moyen d'une cession? Oui :  Non :

Dans l'affirmative, veuillez joindre les documents attestant la cession et fournir le nom légal complet du ou des créanciers initiaux :

---

---

2. **DÉCLARATION :**

Je, \_\_\_\_\_  
*(nom du Réclamant ou de son représentant autorisé)*

- suis le Réclamant d'Aralez Pharmaceuticals Inc. ou d'Aralez Pharmaceuticals Canada Inc.;

- ai une réclamation contre un ou plusieurs administrateurs ou dirigeants :

\_\_\_\_\_  
*(veuillez préciser les administrateurs ou dirigeants individuels)*

- suis \_\_\_\_\_, de \_\_\_\_\_  
*(précisez le poste ou la fonction)*

\_\_\_\_\_  
*(nom du Réclamant)*

qui est un Réclamant d'Aralez Pharmaceuticals Inc. ou d'Aralez Pharmaceuticals Canada Inc.;

- suis au courant de toutes les circonstances relatives à la Réclamation décrite dans le présent formulaire.

3. **PREUVE DE RÉCLAMATION :**

Le ou les demanderesses ou les administrateurs ou dirigeants des demanderesses devaient et doivent toujours les montants suivants au Réclamant :

*(Une réclamation reliée à la restructuration contre les demanderesses désigne tout droit ou réclamation existant ou futur d'une personne contre l'une ou l'autre des demanderesses relativement à toute dette, responsabilité ou obligation de quelque nature que ce soit envers cette personne découlant de la restructuration, du désistement, de la résiliation ou du manquement des demanderesses à partir de la date de dépôt – soit le 10 août 2018 – de tout contrat, bail ou autre entente ou arrangement, écrit ou verbal.)*

(Les réclamations en monnaie étrangère seront converties en dollars canadiens au taux de change quotidien moyen de la Banque du Canada au 10 août 2018, soit 1,3113 \$ CAN/1,00 \$ US.)

**i. RÉCLAMATION ANTÉRIEURE AU DÉPÔT CONTRE LES DEMANDERESSES**

- a. ARALEZ PHARMACEUTICALS INC. \_\_\_\_\_ \$ CA
- b. ARALEZ PHARMACEUTICALS CANADA INC. \_\_\_\_\_ \$ CA

**ii. RÉCLAMATION RELIÉE À LA RESTRUCTURATION CONTRE LES DEMANDERESSES :**

- a. ARALEZ PHARMACEUTICALS INC. \_\_\_\_\_ \$ CA
- b. ARALEZ PHARMACEUTICALS CANADA INC. \_\_\_\_\_ \$ CA

**iii. RÉCLAMATION D'UN ADMINISTRATEUR OU D'UN DIRIGEANT CONTRE LES ADMINISTRATEURS OU DIRIGEANTS DES DEMANDERESSES :**

- a. ARALEZ PHARMACEUTICALS INC. \_\_\_\_\_ \$ CA
- b. ARALEZ PHARMACEUTICALS CANADA INC. \_\_\_\_\_ \$ CA

**iv. RÉCLAMATION TOTALE (somme de (i), (ii) et (iii)) :**

- a. ARALEZ PHARMACEUTICALS INC. \_\_\_\_\_ \$ CA
- b. ARALEZ PHARMACEUTICALS CANADA INC. \_\_\_\_\_ \$ CA

**4. NATURE DE LA RÉCLAMATION :**

Demanderesse (encerclez selon le cas) :

Aralez Pharmaceuticals Inc. / Aralez Pharmaceuticals Canada Inc.

**(a) RÉCLAMATION NON GARANTIE** au montant de \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ \$ CA. En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucune garantie et :

- i)**  pour le montant de \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ \$ CA, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire.
- (ii)**  pour le montant de \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ \$ CA, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada) (la « **LFI** ») ou revendiquerais un tel droit si la présente Preuve de réclamation était déposée conformément à la LFI.

*Veillez joindre une explication détaillée à l'appui de la réclamation prioritaire.*

- (b) **RÉCLAMATION GARANTIE** au montant de \_\_\_\_\_  
/ \_\_\_\_\_ \$ CA. En ce qui concerne la créance susmentionnée, je  
détiens la garantie, dont la valeur estimative s'élève à  
\_\_\_\_\_/ \_\_\_\_\_ \$ CA, dont les détails sont joints à la  
présente Preuve de réclamation.

*Veillez fournir une déclaration détaillée et complète des détails de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexe une copie des documents relatifs à la garantie.*

## 5. RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉCLAMATION

Les renseignements au sujet de la Réclamation totale du soussigné (y compris les Réclamations antérieures au dépôt, les Réclamations reliées à la restructuration et les Réclamations d'un Administrateur) sont joints en annexe.

*(Veillez fournir des renseignements complets au sujet de la Réclamation et les documents à l'appui, y compris le montant, la description de la ou des transactions ou ententes donnant lieu à la Réclamation, le nom du ou des garants qui ont garanti la Réclamation, les détails et copies de toute garantie et du montant de la Réclamation qui leur est attribuée, la date et le numéro de toutes les factures, les détails de tous les crédits, escomptes et autres demandés. Si une Réclamation ne peut être étayée au moyen d'un relevé de compte, le Réclamant doit fournir une déclaration assermentée attestant des détails de la Réclamation accompagnés de tous les documents justificatifs. Si une réclamation est présentée contre un administrateur ou un dirigeant, précisez les administrateurs ou dirigeants concernés et le fondement juridique de la Réclamation contre eux.)*

## 6. DÉPÔT DE LA RÉCLAMATION

**La présente Preuve de réclamation doit être reçue par le Contrôleur au plus tard à la Date limite de dépôt des réclamations.** En ce qui concerne les Réclamations antérieures au dépôt et les Réclamations d'un Administrateur, la Date limite de dépôt des réclamations est fixée à 17 h (heure de Toronto, Ontario) le 29 novembre 2018. En ce qui concerne les Réclamations reliées à la restructuration, la Date limite de dépôt des réclamations est fixée au plus tard des deux dates suivantes : i) à 17 h (heure de Toronto, Ontario) le 29 novembre 2018 et ii) le jour qui tombe dix (10) jours ouvrables après l'envoi, par le Contrôleur, d'une trousse de réclamation à l'égard d'une Réclamation reliée à la restructuration, conformément à l'Ordonnance relative à la procédure de réclamation.

À défaut de déposer votre Preuve de réclamation tel qu'il est indiqué à la Date limite de dépôt des réclamations, votre Réclamation sera alors éteinte et prescrite et vous ne pourrez pas présenter ou faire valoir une Réclamation contre les demandresses ou l'administrateur ou le dirigeant, selon le cas.

Toute correspondance future sera adressée à l'adresse électronique indiquée dans les coordonnées, à moins que vous ne demandiez expressément que des copies papier vous soient fournies.

Je demande une copie papier de la correspondance.

FAIT à \_\_\_\_\_ ce \_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 201\_\_.

\_\_\_\_\_  
(Signature du témoin)

\_\_\_\_\_  
(Signature du Réclamant ou de son  
représentant autorisé)

\_\_\_\_\_  
(Nom en caractères d'imprimerie)

\_\_\_\_\_  
(Nom en caractères d'imprimerie)